

*Caisse Régionale de Crédit Agricole du
Finistère*

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2008

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du
Finistère
en date du vendredi 30 janvier 2009

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008.....	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2008	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008	7
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	11
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	25
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	25
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	26
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	28
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	30
NOTE 8 AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION	31
NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	31
NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE ...	31
NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	32
NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.....	33
NOTE 13 AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION.....	33
NOTE 14 PROVISIONS	34
NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT	34
NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES.....	35
NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	37
NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	37
NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	38
NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	38
NOTE 21 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES	39
NOTE 22 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	40
NOTE 23 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	43
NOTE 24 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	44
NOTE 25 REVENUS DES TITRES.....	44
NOTE 26 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	45
NOTE 27 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....	45
NOTE 28 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	46

NOTE 29 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	47
NOTE 30 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	47
NOTE 31 COUT DU RISQUE	48
NOTE 32 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	49
NOTE 33 AFFECTATION DES RESULTATS.....	50
NOTE 34 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	51

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

ACTIF		
(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Opérations interbancaires et assimilées	32 099	21 486
Caisse, banques centrales	27 604	16 611
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	4 495	4 875
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 3)	555 127	625 704
Opérations avec la clientèle (Note 4.1)	7 547 291	7 328 710
Opérations sur titres :	327 008	427 983
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5.2)	149 941	172 348
Actions et autres titres à revenu variable (Note 5.2)	177 067	255 635
Valeurs immobilisées	560 243	380 045
Participations et autres titres détenus à long terme (Notes 6.1 et 7)	515 577	348 878
Parts dans les entreprises liées (Notes 6.1 et 7)	2 084	531
Immobilisations incorporelles (Note 7)	1 815	1 733
Immobilisations corporelles (Note 7)	40 767	28 903
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Comptes de régularisation et actifs divers	194 895	149 784
Autres actifs (Note 8)	79 357	44 862
Comptes de régularisation (Note 8)	115 538	104 922
TOTAL ACTIF	9 216 663	8 933 712

PASSIF		
(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Opérations interbancaires et assimilées	8 763	7 824
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit (Note 10)	8 763	7 824
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 10)	5 617 955	5 463 842
Comptes créditeurs de la clientèle (Note 11.1 et 11.2)	1 688 568	1 575 174
Dettes représentées par un titre (Note 12)	650 095	828 321
Comptes de régularisation et passifs divers	212 241	106 031
Autres passifs (Note 13)	28 622	27 199
Comptes de régularisation (Note 13)	183 619	78 832
Provisions et dettes subordonnées	192 161	162 393
Provisions (Notes 14 et 15)	118 038	88 270
Dettes subordonnées (Note 18)	74 123	74 123
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) (Note 17)	0	6 280
Capitaux propres hors FRBG : (Note 19)	846 880	783 847
Capital souscrit	100 074	100 074
Primes d'émission	142 443	121 382
Réserves	555 813	513 248
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'investissement		
Report à nouveau		811
Résultat de l'exercice	48 550	48 332
TOTAL PASSIF	9 216 663	8 933 712

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
ENGAGEMENTS DONNES	1 342 889	1 490 731
Engagements de financements	1 163 531	1 300 117
Engagements de garantie	178 452	175 498
Engagements sur titres	906	15 116
ENGAGEMENTS RECUS	1 701 983	1 413 570
Engagements de financement	240 000	230 154
Engagements de garantie	1 461 077	1 168 300
Engagements sur titres	906	15 116

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 21
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 22

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés (Notes 24 et 25)	424 309	393 582
Intérêts et charges assimilées (Note 24)	-337 246	-295 168
Revenus des titres à revenu variable (Note 25)	33 154	25 711
Commissions (produits) (Note 26)	116 233	113 275
Commissions (charges) (Note 26)	-18 447	-15 910
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 27)	1 385	-12 276
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (Note 28)	-9 946	16 858
Autres produits d'exploitation bancaire (Note 29)	21 548	18 360
Autres charges d'exploitation bancaire (Note 29)	-1 248	-665
PRODUIT NET BANCAIRE	229 742	243 767
Charges générales d'exploitation (Note 30)	-137 270	-138 845
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-4 389	-4 433
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	88 083	100 489
Coût du risque (Note 31)	-33 787	-27 119
RESULTAT D'EXPLOITATION	54 296	73 370
Résultat net sur actifs immobilisés (Note 32)	-1 468	-3 764
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	52 828	69 606
Résultat exceptionnel	-54	-1 981
Impôt sur les bénéfices	-10 504	-19 558
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	6 280	265
RESULTAT NET	48 550	48 332

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

[Paragraphe IV.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC]

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale du Finistère, 40 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et, le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2008, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 54,78 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,64 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008, soit 0,58 % de son capital, contre 12 552 962 actions propres au 31 décembre 2007.

Pour sa part, Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital de la Caisse Régionale du Finistère sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale du Finistère au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin 50% depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification (reversée aux Caisses régionales pour les avances souscrites depuis le 1^{er} janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts accordés ;
- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50% (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont identiques à celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2008

La Caisse Régionale du Finistère a procédé à une deuxième émission de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) en juin 2008. Au total 308 494 titres d'un nominal de 10 euros ont été émis au prix unitaire de 78,39 euros portant sur un montant global de 24 182 844,66 euros (dont 21 097 904,66 euros de prime d'émission et 3 084 940 euros de nominal).

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié par les règlements CRC 2004-16, 2005-04, 2007-05 et 2008-02.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère n'est pas concernée par l'application à compter du 1er janvier 2008 des règlements CRC 2008-01 et 2008-02 du 3 avril 2008, afférents au traitement des opérations de fiducie et aux informations.

- la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-07 du 3 avril 2008, afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et modifiant le règlement CRB 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sur la période.

- la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère n'est pas concernée par l'application à compter du 1er janvier 2008 du règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.

- la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère applique au plus tôt à compter du 1er juillet 2008, et à la même date que le règlement européen CE 1004-2008, le règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, afférent aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement" et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés et modifiant le

règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement CRB 95-04 et les règlements CRC 2000-02, 2002-01, 2005-01 et 2008-07.

En 2008, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas effectué de reclassement de titres en application du règlement CRC 2008-17 et du règlement européen CE 1004-2008.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par les règlements CRC 2005-03 et 2007-06, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,

- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère s'élève à 879 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 352 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme,

participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à

aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce CRC et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Conformément au règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composant. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 40 ans
Second œuvre	20 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	8 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

Les commissions de service financier, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale du Finistère à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère avait constitué une provision pour risques sur prêts capés. Cette provision, n'étant plus justifiée, a fait l'objet d'une reprise complète sur l'exercice 2008

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88 02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère s'établit à 3,2 milliers d'euros.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 23 et 24.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 30 juin 2008.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Le régime de retraite des salariés de la Caisse Régionale du Finistère étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements « retraite » mais enregistre en « frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Souscription d'actions dans le cadre du plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère.

2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)

CREANCES	DUREE RESIDUELLE					*Total en principal	*Créances rattachées	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans					
ETABLISSEMENTS DE CREDIT									
Comptes et prêts :									
- à vue	2					2		2	397
- à terme						0		0	
Valeurs reçues en pension						0		0	
Titres reçus en pension livrée						0		0	
Prêts subordonnés				4 434		4 434	59	4 493	4 478
Total	2	0	0	4 434		4 436	59	4 495	4 875
Dépréciations									
VALEURS NETTES AU BILAN								4 495	4 875
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE									
Comptes ordinaires	261 699					261 699	371	262 070	320 199
Comptes et avances à terme	58 846	14 116	174 924	819		248 705	7401	256 106	268 537
Prêts subordonnés				36 900		36 900	51		36 968
Total	320 545	14 116	174 924	37 719		547 304	7 823	555 127	625 704
Dépréciations									
VALEURS NETTES AU BILAN								555 127	625 704

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 41 343 K€

Opérations internes au Crédit Agricole: en matière de comptes et avances à terme cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de CREDIT AGRICOLE S.A dans le cadre des relations financières internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

CREANCES	DUREE RESIDUELLE					*Total en principal	*Créances rattachées	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans					
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE									
Créances commerciales	8 828	13				8 841		8 841	9 026
Autres concours à la clientèle	548 846	920 292	2 678 857	3 445 586		7 593 581	66056	7 659 637	7 439 175
Valeurs reçues en pension livrée						0		0	
Comptes ordinaires débiteurs	48 686					48 686	1233	49 919	62 265
Dépréciations								-171 106	-181 756
VALEURS NETTES AU BILAN	606 360	920 305	2 678 857	3 445 586		7 651 108	67 289	7 547 291	7 328 710

Les prêts participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 249 K€

Les prêts subordonnés consentis à la clientèle s'élèvent à 45 500 K€

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

En milliers d'euros	31/12/2008					31/12/2007				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
- Particuliers	3 146 358	36 478	17 245	22 953	12 947	3 053 088	46 083	25 139	33 225	21 125
- Agriculteurs	1 135 051	100 512	42 921	63 280	32 991	1 093 456	111 282	43 877	72 984	36 032
- Autres professionnels	1 050 637	59 406	35 525	46 298	31 095	1 104 944	48 493	28 322	35 751	24 344
- Société financières	103 020	1 321	1	854	1	60 615	674	1	536	1
- Entreprises	1 378 014	51 577	15 024	37 400	12 878	1 356 689	43 797	15 092	39 101	13 668
- Collectivités publiques	864 017	0	0	0	0	774 403				
- Autres agents économiques	41 300	407	295	322	225	67 271	277	53	159	29
TOTAL	7 718 397	249 701	111 011	171 107	90 137	7 510 466	250 606	112 484	181 756	95 199

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

En milliers d'euros	31/12/2008					31/12/2007
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :					0	
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées					0	
Dépréciations					0	
Valeur nette au bilan					0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
- Emis par organismes publics					0	
- Autres émetteurs		44 105		111 457	155 562	173 930
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées		325		3 636	3 961	4 373
Dépréciations		-7 466		-2 116	-9 582	-5 955
Valeurs nettes au bilan		36 964		112 977	149 941	172 348
Actions et autres titres à revenu variable		181 855			181 855	256 209
Créances rattachées					0	
Dépréciations		-4 788			-4 788	-574
Valeurs nettes au bilan		177 067		0	177 067	255 635
Total valeurs nettes	0	214 031	0	112 977	327 008	427 983
Valeurs estimatives	0	229 336	0	99 801	329 137	453 476

Transferts de titres en cours d'exercice :

Le montant des titres d'investissement transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 10.000 milliers d'€uros.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

En milliers d'euros	Encours nets 31/12/2008	Encours nets 31/12/2007
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	108 821	135 414
Sociétés financières	186 420	260 345
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	31 767	32 224
Divers et non ventilés		
Valeurs nettes au bilan	327 008	427 983

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)

	31/12/2008				31/12/2007			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres à revenu fixe ou variable	155 562	0	181 855	337 417	173 931	0	256 209	430 140
dont titres cotés	83 711				91 291			
dont titres non cotés (1)	71 851		181 855	253 706	82 640		256 209	338 849
Créances rattachées	3 961			3 961	4 373			4 373
Dépréciations	-9 582		-4 788	-14 370	-5 955		-574	-6 529
Valeurs nettes au bilan	149 941	0	177 067	355 748	172 349	0	255 635	427 984

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :
 OPCVM français 173 537 milliers d'euros
 dont OPCVM français de capitalisation 171 644 milliers d'euros
 OPCVM étrangers 3 531 milliers d'euros
 dont OPCVM étrangers de capitalisation 3 531 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 47 500 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2008 s'élève à 46 544 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2008 :

En milliers d'euros	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
- OPCVM monétaires	40 685	42 932
- OPCVM obligataires	50 260	55 603
- OPCVM actions	12 004	14 508
- OPCVM autres	74 118	77 697
TOTAL	177 067	190 740

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	*Total en principal	*Créances rattachées	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	42 781	4 987	83 179	24 615	155 562	3 961	159 523	178 304
Dépréciations					0		-9 582	-5 955
VALEUR NETTE AU BILAN					155 562	3 961	149 941	172 349
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	
Valeur Brute					0		0	
Dépréciations					0		0	
VALEUR NETTE AU BILAN					0	0	0	0
TOTAUX					155 562	3 961	149 941	172 349

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
FILIALES ET PARTICIPATIONS											
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE											
INDIQUER NOMS ET FORMES JURIDIQUES DES PARTICIPATIONS											
- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (détail)											
- Participations dans des établissements de crédit (détail)					388 764	388 764	97 120				
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	€	730 622	80 611	2,40%	17 569	17 569	5 428			34 583	353
SACAM INTERNATIONAL (1)	€	900 040	1 062	2,286%	20 571	20 571				7 537	0
SAS RUE LA BOETIE	€	1 746 362	10 460 561	2,286%	350 624	350 624	91 692			1 099 618	25 147
- Autres parts dans les entreprises liées (détail)					15 999	14 237	180	0			
UNION EXPANSION OUEST (1)	€	55 002	31 474	12,84%	7 673	7 673				8 411	0
CA BRET. HABITAT HOLDING (1)	€	20 000	-477	25,00%	5 000	3 982	180			-478	6
CA BRETAGNE VENTURES (1)	€	6 001	-1	27,7787%	1 667	1 449				57	0
SACAM FIRECA	€	74 700	51 058	2,22%	1 659	1 133				1 952	0
- Autres titres de participations (détail)											
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE											
- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (ensemble)	€				41	41					
- Participations dans des établissements de crédit (ensemble)	€										
- Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)	€				8	8					
- Autres titres de participations (ensemble)	€				3 743	3 506	598				
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS					408 555	406 556	97 898	0			

(1) Le résultat communiqué pour ces sociétés est celui de l'année antérieure

6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
· Titres non cotés	8	8	531	1 390
· Titres cotés				
· Avances consolidables	2 076	2 076		
· Créances rattachées				
· Dépréciations				
Valeur nette	2 084	2 084	531	1 390
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
· Titres non cotés	408 547	307 219	329 906	553 439
· Titres cotés				
· Avances consolidables	99 271	99 271	6 402	6 402
· Créances rattachées	145	146	121	121
· Dépréciations	-1 999		-1 043	
Sous-total titres de participation	505 964	406 636	335 386	559 962
Autres titres détenus à long terme				
· Titres non cotés	14 484	8 480	14 320	8 567
· Titres cotés	2 704	2 704	2 704	2 704
· Avances consolidables	0		4 031	4 031
· Créances rattachées	71	71	149	149
· Dépréciations	-7 646		-7 712	
Sous-total autres titres détenus à long terme	9 613	11 255	13 492	15 451
Valeur nette	515 577	417 891	348 878	575 413
Total des titres de participation	517 661	419 975	349 409	576 803
TOTAL VALEURS BRUTES				
Titres non cotés	423 039		344 757	
Titres cotés	2 704		2 704	
TOTAL				

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	01/01/2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2008
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	531		523		8
Avances consolidables		2 076			2 076
Créances rattachées					
Dépréciations					
Valeur nette au bilan part entreprises liées	531	2 076	523	0	2 084
Titres de participation :	335 386	174 039	3 461	0	505 964
Valeurs brutes	329 906	78 692	52		408 546
Avances ou prêts dest A capitalisation	5 428	95 144	3 452		97 120
Avances consolidables	974	1 177			2 151
Créances rattachées	121	61	37		145
Dépréciations	-1 043	-1 035	-80		-1 998
Autres titres détenus à long terme :	13 492	1 315	5 509	315	9 613
Valeurs brutes	17 024	1 060	1 210	315	17 189
Avances consolidables	4 031	234	4 265		0
Créances rattachées	149	24	102		71
Dépréciations	-7 712	-3	-68		-7 647
Valeur nette au bilan titres participation et ATDLT	348 878	175 354	8 970	315	515 577
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	349 409	177 430	9 493	315	517 661

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	01/01/2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2008
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	126 732	16 367	-595	-4	142 500
Amortissements et dépréciations	97 829	4 363		-459	101 733
Valeur nette au bilan	28 903	12 004	-595	455	40 767
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	6 096	109			6 205
Amortissements et dépréciations	4 364	26			4 390
Valeur nette au bilan	1 732	83	0	0	1 815
TOTAL	30 635	12 087	-595	455	42 582

NOTE 8 AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2007
AUTRES ACTIFS (1)		
- Instruments conditionnels achetés	4 501	689
- Comptes de stock et emplois divers	14	14
- Débiteurs divers	74 234	43 424
- Gestion collective des titres Livret de développement durable		0
- Comptes de règlement	608	735
Valeur nette au bilan	79 357	44 862
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert	43 531	43 599
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	24	14
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
- Charges constatées d'avance	1 016	2 941
- Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	11 687	13 022
- Autres produits à recevoir	44 203	33 891
- Charges à répartir	10	22
- Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
- Autres comptes de régularisation	15 067	11 433
Valeur nette au bilan	115 538	104 922
Total comptes de régularisation et actifs divers	194 895	149 784

(1) les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)

	Solde au 01/01/2008	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouve- ments	Solde au 31/12/2008
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur interbancaire	0					0
Sur créances clientèle	181 756	64 844	-72 188	-3 306		171 106
Sur portefeuille titres (placement, TAP et investissement)	6 530	10 675	-2 835			14 370
Sur participations et autres titres détenus à long terme	8 754	1 038	-148			9 644
Autres valeurs immobilisées	418					418
Total des dépréciations - Actif	197 458	76 557	-75 171	-3 306	0	195 538

NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT -

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)

DETTE	<3mois	>3mois <1an	>1 an ans	<5 >5 ans	Total en principal	Dettes ratta chées	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et emprunts :								
· à vue	4 271				4 271	4	4 275	3 350
· à terme	4 434				4 434	54	4 488	4 474
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEURS AU BILAN	8 705	0	0	0	8 705	58	8 763	7 824
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	67 127				67 127	226	67 353	100 180
Comptes et avances à terme	573 637	1 224 104	1 931 343	1 791 830	5 520 914	29688	5 550 602	5 363 662
VALEURS AU BILAN	640 764	1 224 104	1 931 343	1 791 830	5 588 041	29 914	5 617 955	5 463 842

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole SA et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale (cf Cadre Juridique et Financier).

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)

DETTE	<3mois	>3mois <1an	>1 an 5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes ratta chées	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE								
Comptes ordinaires créditeurs	1 062 695				1 062 695	112	1 062 807	1 098 431
Comptes d'épargne à régime spécial :								
· à vue	30 183	0	0	0	30 183		30 183	36 137
· à terme	30 183				0		0	36 137
Autres dettes envers la clientèle	434 409	16 086	137 596	819	588 910	6668	595 578	440 606
· à vue					0		0	
· à terme	434 409	16 086	137 596	819	588 910	6668	595 578	440 606
Valeurs données en pension livrée					0		0	
VALEURS AU BILAN	1 527 287	16 086	137 596	819	1 681 788	13448	1 688 568	1 575 174

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle (1) – analyse par agents économiques

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Particuliers	988 631	809 181
Agriculteurs	150 960	175 101
Autres professionnels	8 020	200 199
Sociétés financières	322 367	8 040
Entreprises	5 161	378 474
Collectivités publiques	171 665	2 519
Autres agents économiques	41 764	1 660
TOTAL	1 688 568	1 575 174

(1) Y compris dettes rattachées

NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)

DETTES	<3mois	>3mois <1an	>1 an ans	<5 >5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE								
Bons de caisse	2 762	30			2 792	19	2 811	3 080
Titres du marché interbancaire					0		0	
Titres de créances négociables	429 058	112 779	77 979	20 000	639 816	7 468	647 284	825 241
Emprunts obligataires					0		0	
Autres dettes représentées par un titre					0		0	
VALEURS AU BILAN	431 820	112 809	77 979	20 000	642 608	7 487	650 095	828 321

NOTE 13 AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2007
AUTRES PASSIFS (1)		
- Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
- Dettes représentatives de titres empruntés		
- Instruments conditionnels vendus	41	1 262
- Comptes de règlement et de négociation		
- Crédoeurs divers	16 616	16 254
- Versements restant à effectuer sur titres	11 965	9 683
Valeurs nettes au bilan	28 622	27 199
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert	101 461	3 094
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	467	741
- Produits constatés d'avance	25 837	19 702
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	12 637	13 666
- Autres charges à payer	42 194	40 040
- Autres comptes de régularisation	1 023	1 589
Valeurs nettes au bilan	183 619	78 832
Total comptes de régularisation et passifs divers	212 241	106 031

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouve- ments	Solde au 31/12/2008
- Provisions pour engagements de retraite et assimilés	663	1 295		-1 265		693
- Provisions pour autres engagements sociaux						0
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	1 222	2 771		-317	-1	3 675
- Provisions pour litiges fiscaux						0
- Provisions pour autres litiges						0
- Provision pour risques pays						0
- Provisions pour risques de crédit (1)	51 299	21 811				73 110
- Provisions pour restructurations						0
- Provisions pour impôts (2)	9 380	8 118		-4 221		13 277
- Provisions pour litiges et garanties de passif	1 477	645	-42	-173	1	1 908
- Provisions sur participations						0
- Provisions pour risques opérationnels (3)	6 490	1 508	-478			7 520
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	15 432	737		-438		15 731
- Autres provisions pour risques et charges (5)	2 307	259	-434	-10	1	2 123
Valeur au bilan	88 270	37 144	-954	-6 424	1	118 037

(1) Dont provisions sectorielles pour 39 662 Milliers d'€ et provision collective Bâle II pour 33 449 Milliers d'€ au 31/12/2008.

(2) Comprend les impôts différés constatés dans les comptes individuels (cf note 2,7).

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux

(4) Cette provision est constituée notamment à partir des bases statistiques et historiques du groupe, afin de couvrir le risque de déséquilibre du contrat épargne logement, contrat dont les modalités de fonctionnement ont été définies par les pouvoirs publics. Il inclut une phase d'épargne et le cas échéant une phase de crédit dont les taux sont fixés et révisés par les pouvoirs publics. Dans ces conditions, cette provision permet d'assurer l'équilibre financier prospectif du contrat, en couvrant le risque net découlant, d'une part de l'encours de collecte excédentaire, et d'autre part de l'engagement d'accorder des prêts à taux réduit à l'échéance de la phase épargne

(5) dont provisions pour fonds de solidarité mutuel pour 1 887 Milliers d'€

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	949 915	989 912
Ancienneté de plus de 10 ans	517 297	575 079
Total plans d'épargne-logement	1 467 212	1 564 991
Total comptes épargne-logement	483 619	455 928
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 950 831	2 020 919

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :	54 236	52 240
Comptes épargne-logement :	165 862	158 764
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	220 098	211 004

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 930	1 846
Ancienneté de plus de 10 ans	2 038	2 411
Total plans d'épargne-logement	3 968	4 257
Total comptes épargne-logement	11 763	11 175
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 731	15 432

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2008	Dotations	Reprises	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :	4 257	149	-438	3 968
Comptes épargne-logement :	11 175	588		11 763
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 432	737	-438	15 731

NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

(en milliers d'euros)

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dette actuarielle au 1er janvier	21 744	25 252
Coûts des services rendus sur la période	1 135	950
Effet de l'actualisation	1 099	1 024
Cotisations de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan	-7 430	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-601	-404
(Gains) / pertes actuariels	887	-5078
dette actuarielle au 31 décembre	16 834	21 744

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Coûts des services rendus sur la période	1 135	950
Effet de l'actualisation	1 099	1 023
Rendement attendu des actifs sur la période	-908	-1 043
Amortissement du coût des services passés	514	520
Autres gains ou pertes		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 840	1 450

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1er janvier	22 372	26 087
Rendement attendu des actifs	908	1 043
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	373	-5 597
Cotisation de l'employeur	1 444	1 243
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan	-7 430	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-601	-404
Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31 décembre	17 066	22 372

Variation de la provision

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
(Provisions) / actifs au 1er janvier	629	835
Cotisation de l'employeur	1 444	1 244
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 840	-1 450
(Provisions) actifs au 31 décembre	233	629

Rendement annualisé des actifs	4,02%
Hypothèses actuarielles utilisées	4,85%

NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Fonds pour risques bancaires généraux	0	6 280
Valeurs au bilan	0	6 280

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)								
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
DETTES SUBORDONNEES (1) (2)								
Dettes subordonnées à terme	0	0	36 644	37 000	73 644	479	74 123	74 123
Euro			36 644	37 000	73 644	479	74 123	
Dollar					0		0	
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0	0	0	
C/C bloqués des Caisses Locales					0	0	0	
Dépôts Gtie à caractère mutuel					0	0	0	
VALEURS AU BILAN	0	0	36 644	37 000	73 644	479	74 123	74 123

(1) Les dettes subordonnées sont émises en euros.

(2) Le taux d'intérêt est fixe

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 3 444 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 3 461 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres					Total des capitaux propres
	Capital (1)	Primes (2), réserves et report à nouveau (3) (4)	Ecart conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
(en milliers d'euros)						
Solde au 31 Décembre 2006	100 074	586 191			42 517	728 782
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2006					-5 879	-5 879
Variation de capital (6)						0
Variation des primes et réserves (6)		49 250				49 250
Affectation du résultat social 2006					-36 638	-36 638
Report à nouveau débiteur		-811			811	0
Résultat de l'exercice 2007					48 332	48 332
Autres variations						0
Solde au 31 Décembre 2007	100 074	634 630	0	0	49 143	783 847
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2007					-6 578	-6 578
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves		63 626				63 626
Affectation du résultat social 2007					-42 565	-42 565
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2008					48 550	48 550
Autres variations						0
Solde au 31 Décembre 2008	100 074	698 256	0	0	48 550	846 880

Commentaires :

- (1) Le capital souscrit non appelé est nul.
 (2) Dont 142 443 milliers d'€ de primes d'émission
 (3) Aucune réévaluation légale ni écart d'évaluation

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres	846 880	783 847
Fonds pour risques bancaires généraux	0	6 280
Dettes subordonnées et titres participatifs	74 123	74 123
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Total des fonds propres	921 003	864 250

**NOTE 21 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN
DEVISES**

(en milliers d'euros)

OPERATIONS DE CHANGE	31/12/2008		31/12/2007	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	102 690	102 676	108 968	108 954
Devises	51 531	51 531	53 188	53 188
Euros	51 159	51 145	55 780	55 766
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	102 690	102 676	108 968	108 954

NOTE 22 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)

TYPE D'OPERATION	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
<u>OPERATIONS FERMES</u>	1 953 484	0	1 953 484	1 394 927
<u>Opérations sur marchés organisés (1)</u>	0	0	0	0
- Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
- Contrats à terme de change			0	
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
- Autres contrats à terme			0	
<u>Opérations de gré à gré (1)</u>	1 953 484	0	1 953 484	1 394 927
- Swaps de taux d'intérêt	1 941 890		1 941 890	1 394 927
- Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
- Contrats à terme de change			0	
- FRA			0	
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	11 594		11 594	
- Autres contrats à terme			0	
<u>OPERATIONS CONDITIONNELLES</u>	487 773	0	487 773	691 140
<u>Opérations sur marchés organisés</u>	0	0	0	0
- Instr.de taux d'intérêt à terme conditionnels : Achetés			0	
Vendus			0	
- Instr.sur action et ind. Bours. à terme conditionnels Achetés			0	
Vendus			0	
- Instr.de taux de change à terme conditionnels : Achetés			0	
Vendus			0	
<u>Opérations de gré à gré</u>	487 773	0	487 773	691 140
- Options de swap de taux : Achetées			0	
Vendues			0	265 000
- Instr. de taux d'intérêts à terme conditionnels : Achetés	483 722	0	483 722	272 278
Vendus	1 883		1 883	1 108
- Instr.de taux de change à terme conditionnels : Achetés	1 084		1 084	
Vendus	1 084		1 084	
- Instr. sur actions et indices bours. à terme cond. : Achetés			0	
Vendus			0	
- Autres instruments à terme conditionnels : Achetés			0	
Vendus			0	152 754
<u>DERIVES DE CREDIT</u>	0	0	0	0
- Contrats de dérivés de crédit : Achetés				
Vendus				
TOTAL	2 441 257	0	2 441 257	2 086 067

(1) : Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats)

22.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)

Répartition par durée restant à courir									
	Total 31/12/2008			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	< 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	< 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
- Futures	0	0	0						
- Options de change	0	0	0						
- Options de taux organisés	0	0	0						
- F.R.A.	0	0	0						
- Swaps de taux d'intérêt	771 352	903 878	266 660	771 352	903 878	266 660			
- Swaps de devises	0	0	0						
- Caps, Floors, Collars	5 237	398 627	83 909	5 237	398 627	83 909			
- Forward taux	0	0	0						
- autres instruments à terme ferme	11 594	0	0	11 594					
- Opérations fermes sur actions et indices indices	0	0	0						
- Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	788 183	1 302 505	350 569	788 183	1 302 505	350 569	0	0	0
- Opérations de change à terme									
Total général	788 183	1 302 505	350 569	788 183	1 302 505	350 569	0	0	0

22.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)

	31/12/2008		31/12/2007	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
- Futures				
- Options de change				
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
- Options de taux			-206	265 000
- F.R.A.				
- Swaps de taux d'intérêt	-30 394	1 941 890	4 319	1 394 927
- Swaps de devises	-989			
- Forward taux				
- Caps, Floors, Collars	1 613	487 772	1 009	273 385
- Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
- Autres	0	11 594		152 754
Sous total	-29 770	2 441 256	5 122	2 086 066
- Opérations de change à terme				
Total général	-29 770	2 441 256	5 122	2 086 066

22.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)

CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET ET DE DEISES	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		847 890	1 094 000	
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

(en milliers d'euros)

	CLASSIFICATION AU 31/12/2008			
Nouveau portefeuille	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Ancien portefeuille				
Position ouverte isolée		NEANT		
Micro-couverture	NEANT			NEANT
Macro-couverture				NEANT
Swaps de transaction		NEANT	NEANT	

**NOTE 23 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE
CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES**

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)

	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
- Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
- Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	12 355	5 538	5 317	9 291
- Risques sur les autres contreparties	3 948	1 887	93	2 549
Total avant effet des accords de compensation	16 303	7 425	5 410	11 840
Dont risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières	16 303	7 425	5 410	11 840
- Dérivés actions et sur indices				
Total avant effet des accords de compensation	16 303	7 425	5 410	11 840
Incidences des accords de compensation	0	0	0	0
Total après effet des accords de compensation	16 303	7 425	5 410	11 840

NOTE 24 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

PRODUITS NETS D'INTERETS (en milliers d'euros)		
	31/12/2008	31/12/2007
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	424 309	393 583
sur opérations avec les établissements de crédit	7 000	2 831
sur opérations internes au Crédit Agricole	24 310	26 868
sur opérations avec la clientèle	374 497	339 610
sur obligations et autres titres à revenu fixe	17 440	23 343
Produit net sur opérations de macro-couverture	1 062	122
Autres intérêts et produits assimilés		809
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	-337 246	-295 168
sur opérations avec les établissements de crédit	-4 762	-3 802
sur opérations internes au Crédit Agricole	-242 936	-207 073
sur opérations avec la clientèle	-47 328	-34 999
Charge nette sur opérations de macro-couverture	0	0
sur obligations et autres titres à revenu fixe	-41 960	-48 727
Autres intérêts et charges assimilées	-260	-567
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	87 063	98 415

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont donc désormais présentées sur des lignes spécifiques. Au 31 décembre 2008, le montant du produit net sur opérations de couverture s'élève à 1.062 milliers d'euros contre 122 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

NOTE 25 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
· TITRES DE PLACEMENT	1 149	2 809
· LIVRET DEVELOPPEMENT DURABLE		
· TITRES D'INVESTISSEMENT	5 867	7 369
· OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	10 424	13 165
REVENUS DES TITRES A REVENUS FIXES	17 440	23 343
· PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES, TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	33 154	25 711
· TITRES DE PLACEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
· OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES		
REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	33 154	25 711
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	50 594	49 054

NOTE 26 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)

	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- Sur opérations avec les établissements de crédit	269	-99	170	311	-148	163
- Sur opérations internes au crédit agricole	26 903	-11 429	15 474	21 357	-9 034	12 323
- Sur opérations avec la clientèle	34 756		34 756	34 758		34 758
- Sur opérations sur titres						
- Sur opérations de change	208		208	127		127
- Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan			0		-3	-3
- Sur prestations de services financiers	53 852	-6 667	47 185	56 496	-6 424	50 072
- Provision pour risques sur commissions	245	-252	-7	226	-301	-75
TOTAL	116 233	-18 447	97 786	113 275	-15 910	97 365

NOTE 27 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	137	204
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	1 248	-12 480
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	1 385	-12 276

**NOTE 28 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES
DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

(en milliers d'euros)

TITRES DE PLACEMENT	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux dépréciations	10 213	1 191
Reprises de dépréciations	1 181	349
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	-9 032	-842
Plus-values de cession réalisées	8 375	18 204
Moins-values de cession réalisées	-9 191	-504
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES	-816	17 700
Frais d'acquisitions	-98	
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	-9 946	16 858
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	0	0
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES	0	0
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	0	0
TOTAL GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	-9 946	16 858

NOTE 29 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION
BANCAIRE

(en milliers d'euros)		
	31/12/2008	31/12/2007
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>		
Produits divers	21 419	18 151
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions	129	209
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Total des autres produits d'exploitation bancaire	21 548	18 360
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>		
Charges diverses	-605	-537
Quote part des opérations faites en commun	-643	-128
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Total des autres charges d'exploitation bancaire	-1 248	-665

NOTE 30 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	31/12/2008	31/12/2007
FRAIS DE PERSONNEL :		
- Salaires et traitements (1) :	48 251	48 582
- Charges sociales :	24 867	24 436
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	6 614	6 379
- Intéressement	5 308	3 411
- Participation	894	3 502
- Impôts et taxes sur rémunérations	6 621	5 994
- Transfert de charges	-185	-468
Total des charges de personnel	85 756	85 457
Refacturation et transferts de charges de personnel		
FRAIS DE PERSONNEL NETS	85 756	85 457
FRAIS ADMINISTRATIFS :		
- Impôts et taxes	4 199	3 104
- Services extérieurs	48 261	52 747
- autres frais administratifs	-945	-468
- Transfert de charges	-1	-1 995
Total des charges administratives	51 514	53 388
Refacturation et transferts de charges administratives		
FRAIS ADMINISTRATIFS NETS	51 514	53 388
VALEUR NETTE AU BILAN	137 270	138 845

(1) Les refacturations de charges de frais de personnel sont déduites du poste "salaires et traitements"

Effectif moyen

CATEGORIE DE PERSONNEL	31/12/2008	31/12/2007
CADRES	291	281
NON CADRES	1 049	1 070
TOTAL	1 340	1 351

NOTE 31 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	87 370	107 513
Dépréciations de créances douteuses	83 225	105 972
Autres provisions et dépréciations	4 145	1 541
REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-65 525	-98 578
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	-64 515	-93 210
Autres reprises de provisions et dépréciations	-1 010	-5 368
VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	21 845	8 935
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	328	435
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	11 797	13 307
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties	-702	-952
Pertes sur risques opérationnels	519	5 394
COÛT DU RISQUE	33 787	27 119

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 11 349 K€

NOTE 32 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS		
- De titres d'investissement		3 308
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 039	637
REPRISES DE DEPRECIATIONS		
- De titres d'investissement	1 654	
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	149	253
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	764	-3 692
- De titres d'investissement	1 654	-3 308
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-890	-384
PLUS-VALUES DE CESSIONS REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 543	36
MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
- Pertes sur créances liées à des titres de participation	4 268	171
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION	-2 725	-135
- Sur titres d'investissement	0	0
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 725	-135
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	-1 961	-3 827
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cession	509	151
- Moins-values de cession	-16	-88
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	493	63
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-1 468	-3 764

NOTE 33 AFFECTATION DES RESULTATS

(en milliers d'euros)

BENEFICE DE L'EXERCICE	
<u>Affectation</u>	
* Intérêts aux parts	2 573
* Rémunérations des CCA	4 383
* Report à nouveau	
* Réserve légale	31 195
* Réserves facultatives	10 399
	48 550

**NOTE 34 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX
COMPTES**

En K EUR	Société OUEST CONSEIL AUDIT	%	Cabinet ROUXEL-TANGUY	%
Audit :				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	127	99%	64	100%
- Missions accessoires		0%		0%
Sous-total	127	99%	64	100%
Autres prestations :				
- Juridique, fiscal et social	1	1%		0%
- Technologie de l'information		0%		0%
- Audit interne		0%		0%
- Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	1	1%	0	0%
Total	128	100%	64	100%